

« Journée de la stratégie » - Samedi 8 octobre 2016
Session « Vision 2015 sur les sourds et entendants au travail »

Transcriptions des interventions aux Assises par Système RISP

Les interventions en LSF sont traduites en français par des interprètes sur place

Discours de clôture des trois journées des Assises

Vincent Cottineau, président de la Fédération Nationale des Sourds de France

Vincent Cottineau (en LSF)

Merci, bravo à tous.

On va bientôt clôturer les Assises, il est temps de faire une synthèse et de conclure.

Est-ce que les sourds ont des droits ? Des droits multiples ? Des droits dans le cadre du monde du travail ? Oui ! Est-ce qu'on a le libre choix de choisir son orientation professionnelle, son métier, de répondre à ses propres envies, de trouver d'autres solutions face à l'adversité, de se sentir plus fort, d'être formés pour répondre à ces besoins ? Tout cela, oui, c'est un droit ! Vous avez ces droits. C'est le droit de chacun. Vous savez, les droits de l'Homme, c'est quelque chose d'extrêmement vaste. Il est question de la personne, de ses droits fondamentaux, d'égalité entre tous. Concernant les personnes handicapées, dont les sourds, de nombreux textes législatifs existent et d'autres ont été créés afin de contrer les discriminations subies. Parmi ces textes, la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées de l'ONU a été ratifiée par la France en 2010 alors qu'elle date de 2007, ce qui est tout de même récent. C'est un outil dont on doit s'emparer pour faire pression sur les pouvoirs publics puisque ce texte a été créé à cette intention.

Je ne vais pas détailler cette convention qui comporte nombre d'articles. Tout y est. Cette convention internationale incite les Etats, à reconnaître et promouvoir la langue des signes et la culture sourde. Il n'est plus question de nier l'existence de cette langue – qu'on appelle à tort un langage -, cette culture, cette identité car dans les textes réglementaires, ce sont maintenant des droits. On dit que les lois sont de jolies intentions sur du papier qui sont facilement ignorées. Non ! Vous devez les utiliser, les connaître. Elles sont hélas difficiles d'accès car pas traduites en LSF, cette question est actuellement renvoyée au Gouvernement.

Les textes sont clairs : forts du savoir, de la connaissance de ces droits, on peut d'autant plus se protéger en tant que personne, en tant que citoyen sourd. Comment se protéger si on n'est pas du tout au courant de ses droits ? On ne peut pas le faire. Quand on les connaît, on peut se protéger, être beaucoup plus assertif et se défendre. Ces textes réglementaires s'adressent aux sourds, aux entendants, à l'État, au secteur public, au secteur privé, etc. Si une institution ou une personne ne respecte pas ces textes, on peut utiliser la loi pour se défendre et revendiquer ses droits. Cette convention internationale parle régulièrement de la langue des signes dans différents articles. Et concernant le domaine de l'emploi, il est dit : *les personnes handicapées, quel que soit leur handicap, quand elles sont confrontées à une difficulté, doivent pouvoir les surmonter grâce à la formation, la connaissance, le savoir et à l'insertion dans le monde professionnel, grâce à une égalité de traitement.* Et deuxième point qu'il faudra approfondir, car je ne l'ai pas encore étudié suffisamment, c'est celui concernant la notion d'aménagement raisonnable. Dans le monde du travail, c'est essentiel parce que dire : j'ai besoin d'accessibilité, de rendre accessible

mon poste de travail, ce n'est pas suffisant. Dans l'entreprise, quand on a des empêchements, des difficultés, il est question d'aménagement du poste, d'un aménagement raisonnable, pas seulement d'un ajustement à la personne, mais un aménagement de l'environnement, des outils, de l'ensemble... C'est tout ça l'aménagement raisonnable, c'est dans la convention de l'ONU, il faut s'en emparer. Il y a aussi la notion d'accessibilité universelle. Une conception universelle de l'accessibilité, par exemple de l'architecture et de la construction, un cadre bâti où tout le monde peut circuler. Ça, effectivement, c'est de l'accessibilité, mais l'aménagement raisonnable va dépendre des besoins de chaque individu. Ce n'est pas forcément un besoin de sourds ou d'entendants, c'est une question d'individualité. Chacun a ses compétences, ses spécificités, ses limites.

Je vais maintenant parler de l'évolution de l'emploi des personnes sourdes. On voit que le taux du chômage augmente, cela est encore pire chez les sourds. Nous pouvons émettre quelques hypothèses dont celle de l'insertion sociale : les personnes sourdes rencontrent déjà de nombreuses difficultés à s'insérer dans la société. Si on y ajoute les obstacles rencontrés dans le domaine professionnel, ces personnes vont plus facilement abandonner et se résoudre à une certaine passivité liée à un confort de vie qui leur est accessible. Les chercheurs, les sociologues étudient d'autres hypothèses. Nous voyons les chiffres, qui sont énormes, il faut comprendre pourquoi beaucoup de sourds sont au chômage afin de pouvoir anticiper les situations à venir.

Les secteurs primaire et secondaire étaient les secteurs les plus investis par les Sourds. Maintenant, le tertiaire l'est également. Il faut réfléchir à l'avenir des sourds dans ce dernier secteur. Notre vision et celle de ces Assises, c'est celle de l'inclusion complète dans le monde professionnel : un accès légitime à tout être humain, qu'il soit sourd ou entendant. On se construit, on va à l'école pour apprendre, pour étudier, puis se former. Ensuite, on veut entrer dans le monde du travail pour devenir des professionnels, on veut aussi transmettre au suivant, et ainsi de suite, de génération en génération. C'est comme ça qu'évolue cette société, c'est une dynamique, comme le développement durable, on va dire !

C'est pour cela qu'on ne peut dissocier la scolarité, la formation et le monde professionnel. Ils doivent faire unité, être liés les uns aux autres et être réfléchis ensemble. Les solutions, comme la mise en place d'actions de sensibilisation ou de prévention, ne peuvent concerner uniquement le monde du travail. C'est dès le plus jeune âge, que la question se pose, qu'il est nécessaire de mettre en place des sensibilisations pédagogiques adaptées aux besoins de tous, à tous les niveaux depuis la prime enfance jusqu'au monde du travail.

Lors de ces Assises, il a été question de chocs culturels, de barrières linguistiques, d'oppressions mutuelles. Mais aussi des chocs culturels et linguistiques qui existent entre sourds ! Comment résoudre tout cela ? Travailler sur soi pour mieux avancer, avoir une stratégie pour être mieux entendu, écouté, exprimer ses propres besoins. Nous avons tous des besoins différents, effectivement, ce qui perd un peu les entendants ; leur donne l'impression qu'on ne sait pas ce qu'on veut. C'est pour ça que Pascal Marceau parlait de l'importance d'une vision commune pour 2025 qui irait vers l'inclusion dans le monde du travail.

Une remarque supplémentaire : les personnes handicapées revendiquent, revendiquent, mais on fait de plus en plus appel à des entendants, conséquence de l'évolution de la société... Ce n'est pas simplement la question des sourds, mais on peut faire miroir, ces problématiques, ces difficultés font miroir. Elles font écho à ce qu'on est, à ce qu'est la société. Faire miroir, c'est aussi montrer à l'autre comment faire pour améliorer, construire ensemble. C'est donc une co-construction, un assemblage de compétences pour s'ajouter.

Le Deaf Gain, ou les avantages d'être sourd, d'être avec des sourds, tout ce que les sourds peuvent apporter, c'est déjà une manière de s'affirmer, une manière de revendiquer pour être reconnus.

Je le redis, c'est grâce aux textes réglementaires et législatifs qu'on peut revendiquer, qu'on peut faire valoir nos droits et également se défendre en cas de discrimination, en engageant une procédure judiciaire. L'action judiciaire n'est pas la seule solution pour lutter contre les discriminations mais peut-être elle est la plus importante. La communauté sourde peut aussi prendre l'initiative de faire des actions indirectes comme sensibiliser, montrer nos capacités afin d'avancer ensemble vers un avenir meilleur.

Le rôle du défenseur des droits est de défendre les droits des personnes sourdes. Néanmoins, afin de pouvoir prendre contact avec lui, il faut d'abord rendre accessible la structure dans laquelle il œuvre.

L'inclusion, c'est s'ouvrir l'un à l'autre, c'est être solide et assertif pour permettre de travailler ensemble vers un avenir meilleur. L'action de chacun doit répondre à des besoins ce qui amène à une diversité d'actions pour autant de besoins. Ces Assises en sont l'exemple : il y a des formateurs, des managers, des responsables des ressources humaines, des économistes, des étudiants. Ce sont des professionnels qui ont besoin de se rencontrer et de s'apporter des connaissances les uns aux autres. Chacun peut y gagner quelque chose. La question se pose maintenant : quelle suite sera donnée après ces Assises ? Par exemple, la FNSF va organiser avec d'autres associations un séminaire sur « l'économie sourde ».

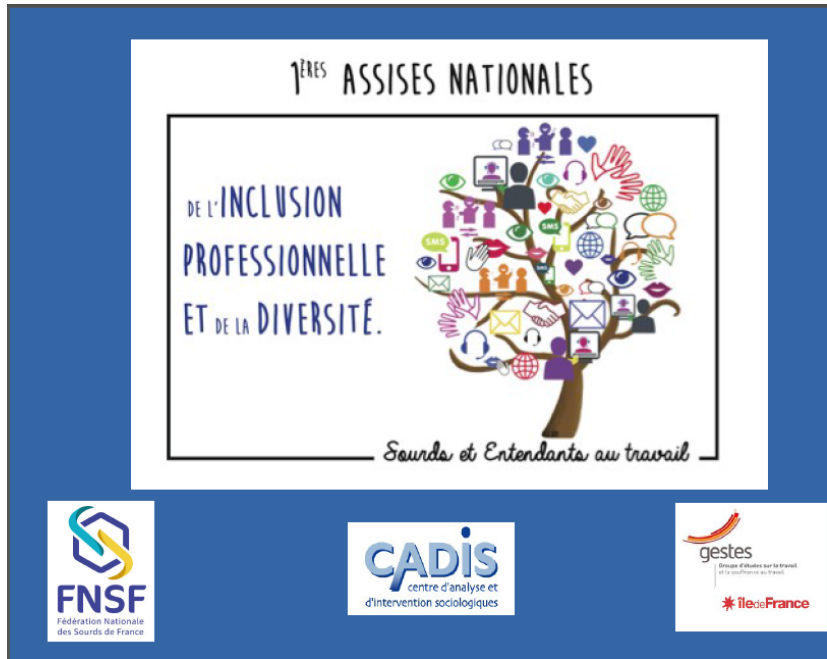
Je vois que vous êtes là en nombre, sourds et citoyens engagés. Nous tenons à vous remercier d'être présents. Soyez assertifs pour vous-mêmes et pour la langue des signes. Il nous faut être cohérents, solidaires, et développer l'économie sourde dans ce même sens. Une vision commune à long terme permettra de développer, créer une économie sourde voire même peut-être une fondation sourde. Cette économie sera le moyen de réaliser des actions culturelles, sportives et événementielles. C'est possible, c'est une idée que je lance et cela est facilité par les évolutions technologiques. En 2016, nous avons eu une bonne nouvelle avec la promulgation de la loi sur le numérique. Quand on parle d'une vision pour 2025, qui est dans dix ans, on peut se dire que cette loi va entraîner son lot de changements, c'est pourquoi nous devons rester vigilant et suivre ses avancées.

Pour conclure, avec ces innovations technologiques qui évoluent de manière exponentielle, il est certain qu'il y aura du changement. Nous n'aurons pas une accessibilité totale, mais à long terme, ce sera très positif, c'est ce que je voulais aussi vous donner comme message.

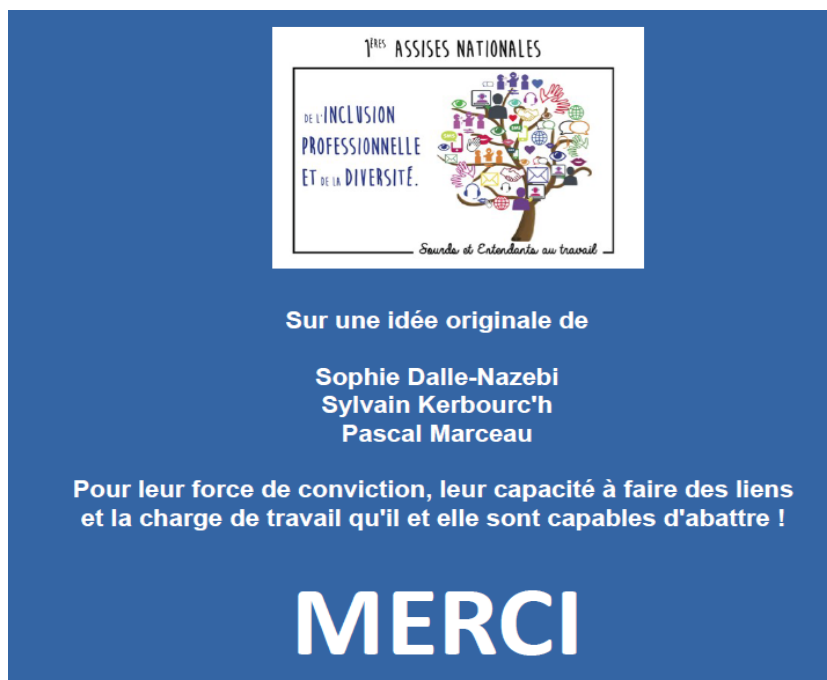
Nous allons donc clore ces Assises et je tiens à ce que Nahia Jourdy soit à côté de moi... Nahia, qui était dans le Comité d'organisation de ces assises et qui a participé à la recherche de sponsors...

Remerciements

Vincent Cottineau (en LSF) : Un grand merci aux trois grands partenaires, le Cadis, Dim Gestes qui se sont associés à la FNSF pour l'organisation de cet événement, qui ont été porteurs de ce projet d'Assise.



Il y a un nombre important de personnes qui ont participé à ce projet, on ne pourra pas tous les nommer. En tout cas, on peut nommer trois personnes qui sont à l'origine de cette idée d'Assises : Sophie Dalle-Nazebi, Sylvain Kerbourc'h et Pascal Marceau.



J'avais très envie de vous dire un énorme merci à tous les 3. Quand on a commencé à réfléchir à une forme de restitution du travail qui avait été fait, l'idée des Assises a émergée. C'est vous qui avez eu la

responsabilité d'en faire un programme et de choisir les thématiques qui nous ont réunies durant ces trois jours. Peut-être Nahia, je te laisse la place pour présenter les différents partenaires qui nous ont soutenus.

Nahia Jourdy : Les trois co-organisateurs ont financé ces Assises : la Fédération Nationale des Sourds de France, le Cadis, Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologique et le réseau Dim GESTES qui étudie la souffrance au travail. De nombreux partenaires ont également soutenu l'événement, des partenaires qui viennent du secteur public, de la recherche et du secteur privé. On voulait le dire car on est fier de ce mélange de financements.

Nous remercions donc :

- le ministère de la culture et de la communication,
- la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Pour la recherche nous avons eu le soutien de :

- la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme. Je dirais « de l'Humain » personnellement, mais bon...
- le programme handicap et société de l'EHESS.

Pour les entreprises privées, il y a les missions handicap et diversité de trois grandes entreprises : Orange, la SNCF et Schneider-electric.

Et enfin, d'autres structures nous ont aidés sous d'autres formes, soutien de communication ou logistique :

- l'association française des managers de la diversité,
- Langue turquoise,
- Eiffage,
- l'INJS Saint Jacques de Paris et de Chambéry,
- l'EHESP, l'Ecoles des Hautes Etudes en Santé Publique.



Vincent Cottineau.

Continuons en remerciant le comité d'organisation, vous avez la liste des noms.
Benoit Blandin vient de Nantes. Benoît est déjà parti, quel dommage. Bravo à lui.
Nous avons aussi Violaine Chobert qui vient de Lyon, Violaine, je veux bien que tu te lèves pour qu'on te remercie.
Nous avons Sophie Dalle-Nazebi, bien sûr, qui vient de Paris.
Nous avons Roméo qui vient de Paris, également.
Gwenaëlle Huyghe qui vient de Chambéry.
Nahia Jourdy qui vient de Grenoble.
Sylvain Kerbourc'h qui vient de Paris.
Pascal Marceau qui nous vient de Paris, également.
Bravo à chacun d'entre vous !

A toute l'équipe du comité d'organisation

**pour son travail acharné depuis 6mois..
(pas facile de tout faire par mail hein!)**

Benoit BLANDIN – Nantes

Violaine CHOBERT - Lyon

Sophie DALLE-NAZÉBI - Paris

Roméo HATCHI - Paris

Gwenaëlle HUYGHE - Chambéry

Nahia JOURDY - Grenoble

Sylvain KERBOURC'H - Paris

Pascal MARCEAU – Paris

MERCI !



1^{ères} ASSISES NATIONALES
DE L'INCLUSION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA DIVERSITÉ.
Association de Entrepreneurs au Travail

Nahia Jourdy - Merci pour ces trois jours d'organisation réussie. Merci aux bénévoles qui nous ont soutenus. J'aurais voulu vous faire venir devant...
Philippe... Mathilde... Ils sont partis, dommage, bravo à eux.
Soraya, Eric... Harmonie.
Et peut-être, vous avez vu sur Facebook, ou Twitter, l'équipe de communication.
Il y a Wales, bien sûr,
Julie, tu peux venir avec nous.
Gilles qui était là le premier jour, qui a eu un accident, qui a été remplacé... Rien de grave.
Merci à Pauline de l'avoir remplacé à la volée.

A l'équipe bénévole
qui a assurée la bonne marche de ces 3 jours, avec bonne humeur et efficacité !

Philippe Berthe
Mathilde de l'Espinay
Soraya Touat
Eric Delmonte
Harmony Taillardat

MERCI !

A l'équipe de communication
qui nous a permis de faire parler de ce moment, et de garder des traces..

Wallès Kotra – journaliste
Julie CLICQ – chargée de communication sur les réseaux sociaux
Gilles Hachani – cadreur – monteur
Pauline Stroesser - journaliste

Merci également à Vincent, bien sûr. A Ophélie qui n'est plus là. A Ronit. Viens ici nous rejoindre. Ursula, merci. Et Alexandra Poli qui était là le premier jour. Merci. Merci à toute l'équipe. Merci à l'accessibilité, qui a permis la rencontre des sourds et des entendants. Cela nous a permis d'être tous là unis... Avec les interprètes qui ont pas mal sué pendant ces trois jours, évidemment, grâce à la vélotypie qui a eu très froid à cause de la clim pendant ces trois jours. Merci * pour nous avoir nourris pendant ces trois jours. Il y a l'équipe de l'EHESS qui nous ont bien aidés, notamment pour les problèmes techniques.

MERCI !

Remerciements spéciaux à :

Vincent Cottineau, président de la FNSF
Ophélie Haddad, secrétaire de la FNSF
Ronit Leven, vice-présidente de la FNSF
Ursula Paturel, référente Handicap, Service de prévention des risques professionnels, Centre d'action Social, Ville de Paris
Alexandra Poli, chargée de recherche CNRS, directrice adjointe du CADIS

Merci à tous les intervenants et intervenantes, pour la qualité de leurs apports ils nous ont donné matière à réfléchir et à agir pour les mois à venir !

Merci aux interprètes, et aux vélotypistes qui ont partagé la même sueur que nous (et aussi la clim:) pendant ces 3 jours,

Toute l'équipe de l'EHESS, pour leur accueil et leur disponibilité.
A Sid Nouar, de 1000 & 1 signes de nous avoir si bien nourri.

Merci à vous tous pour votre participation, pour cette cohésion. On a tous l'impression de repartir enrichis par ces moments vécus. On veut faire évoluer les choses. C'est à vous maintenant de prendre le relais. On vous passe le bâton.
En attendant, le cocktail est prévu jusqu'à 19h30, dans les salles 7 et 8, nous vous y attendons.

FIN des Assises